

Envoyé en préfecture le 12/03/2021

Reçu en préfecture le 12/03/2021

Affiché le

SLO

ID : 026-212600050-20210311-2021_019-BF

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 mars 2021

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la Convocation : 05/03/2021

Date d'affichage : 05/03/2021

L'an deux mille vingt et un et le onze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL.

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Céline POIRRIER (pouvoir donné à Mathilde SAVARY)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2021-013: Approbation du compte administratif 2020 de la commune

Sous la présidence de M. le Maire ; le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 de la commune qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 1 210 148, 45 €

Recettes 1 414 134, 92 €

Excédent de clôture : 203 986, 47 €

Investissement

Dépenses 583 846, 91 €

Recettes 684 923,05 €

Excédent de clôture : 101 076, 14 €

Restes à réaliser : 292 181, 89 € en dépenses et 161 023,00 € en recettes

Hors de la présence de M. COURBIS Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte administratif du budget communal 2020.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Fait à ALLAN,

Yves COURBIS, Maire

 